

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

N° 24-294

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande de permission de voirie de la Communauté de Communes du Sud Territoire pour réaliser les branchements aux réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans l'emprise du domaine public routier au droit du n° 28, faubourg de Belfort (RD 19) à Delle ;
- Vu la permission de voirie n° 24 J 033 023 délivrée par les services du Conseil Départemental le 19 septembre 2024 ;
- Vu la demande d'arrêt de la société Dodivers – 3, rue des Lilas – 25250 Blussans, mandatée par la CCST pour réaliser ces travaux ;
- Vu l'arrêt n° 24-268 du 23 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêt n° 24-279 du 30 septembre 2024 ;

CONSIDERANT

- La modification de la période d'intervention en raison de contraintes techniques ;
- qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société Dodivers ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La période de réalisation des travaux citée dans l'article 1 de l'arrêt n° 24-279 du 30 septembre 2024 est modifiée comme suit : du 07 au 25 octobre 2024.

L'ensemble des restrictions de circulation et de stationnement définies dans les articles 3 à 7 de l'arrêt n° 24-268 du 23 septembre 2024 restent en vigueur pendant cette période.

ARTICLE 2 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président du SMTC ;
- Monsieur le Directeur de la société Dodivers ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service eau potable ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service assainissement.

A Delle, le 10 octobre 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 14/10/2024.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.